



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports ferroviaires

Question écrite n° 119293

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la position exprimée par la fédération nationale des usagers des transports (Fnaut) en marge des assises du ferroviaire. Elle se prononce notamment en faveur d'une « nouvelle gouvernance du rail », qui devrait conduire la SNCF à mieux prendre en considération les besoins exprimés par les voyageurs et les différentes autorités organisatrices (agglomérations, départements, régions, État) à mieux coordonner leurs politiques de transport, par exemple par la généralisation des tarifications intermodales. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend oeuvrer en ce sens.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé, dans le cadre des assises du ferroviaire, un débat national sur l'avenir du modèle ferroviaire français. L'ensemble des acteurs du secteur (industriels, syndicats, voyageurs, élus, entreprises et leurs représentants) ainsi que des personnalités qualifiées conduisent actuellement une réflexion approfondie au sein de quatre commissions pour dresser un constat des forces et faiblesses du système actuel et formuler des propositions concrètes d'amélioration. Les quatre commissions traitent respectivement des problématiques européennes et d'ouverture des marchés, de la gouvernance du secteur ferroviaire, de la situation financière du secteur et de la filière ferroviaire française. La Fédération nationale des usagers des transports (FNAUT) a été invitée à participer aux travaux de la commission 1, « Le ferroviaire français au coeur de l'Europe », et pourra ainsi faire valoir sa position comme toutes les parties prenantes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119293

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10498

Réponse publiée le : 15 novembre 2011, page 12077